

**ARRÊTÉ n°20-10/02 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT COMPOSITION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-4 et R123-34 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R133-3 à R133-13 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral 14a/2020 du 30 mars 2020, portant délégation de signature au profit de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu la nomination de M. Daniel MELCZER, le 6 mai 2020, en qualité de Président de la compagnie des commissaires-enquêteurs du Loiret ;

Vu le message du Tribunal administratif d'Orléans du 12 juin 2020, signalant la modification intervenue à la présidence de la compagnie des commissaires-enquêteurs du Loiret, à prendre en compte dans la composition de la commission départementale ;

Vu le renouvellement des conseils municipaux intervenus en 2020 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté du 15 novembre 2018 portant composition, pour 4 ans, de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur est modifié comme suit :

1 Maire :

- M. Joël FAUQUET, Maire de Montigny-le-Chartif, titulaire

- M. Samuel BOVE, Maire de La Chapelle-Forainvilliers, suppléant

1 Personne inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire -enquêteur, ayant voix consultative :

- M. Daniel MELCZER, Président de la compagnie des commissaires enquêteurs du Loiret

ARTICLE 2 : Le reste est sans changement.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir et notifié aux membres de la commission.

Fait à Chartres, le - 4 NOV. 2020

LA PRÉFÈTE,
Pour la Préfète, le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line followed by a series of loops and a vertical stroke.

Adrien BAYLE